

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 343

présenté par

M. Le Fur, Mme Audibert, M. Benassaya, Mme Boëlle, M. Bouley, M. Cattin, Mme Corneloup,
M. Reiss, Mme Trastour-Isnart, M. Bazin, M. Brun, M. Hetzel, M. Bony et M. Bourgeaux

ARTICLE 21

À l'alinéa 48, substituer aux mots :

« 2022-2023 et 2023-2024 »

les mots :

« correspondant à la fin du cycle scolaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet du présent sous-amendement est de permettre aux enfants qui ont débuté un cycle (cycle des apprentissages premiers, cycle des apprentissages fondamentaux, cycle de consolidation, cycle des approfondissements) dans le cadre de l'instruction en famille de le terminer dans cette configuration.